

ARRÊTÉ NO. 030-33-2019

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. **L'Arrêté no 030-00-2019 intitulé « Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » est modifié :**

- a) en créant une zone INS (institutionnelle) à partir d'une zone M1 (mixte principale), RB (résidentielle bifamiliale) et N (naturelle). Les propriétés concernées sont situées sur la rue Principale, près de l'intersection avec la rue Benoit et portent les numéros d'identification (NID) 20366662, 20398988, 20648622, 20853347, 20132882 et 20900643. Le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'installations sportives et récréatives et pouvant inclure un dôme.
- b) en abrogeant l'article 4 de la « Partie A – Titre et désignation du secteur » dudit arrêté et en le remplaçant par ce qui suit :
« 4. Le territoire est divisé en zones délimitées sur le plan joint à l'Annexe « A » et intitulé « Carte de zonage » en date du 28 octobre 2019, modifié de la façon indiquée sur l'Annexe « A-1 » jointe aux présentes et en faisant partie. »
- c) en abrogeant le paragraphe (1) de l'article 131 du Plan rural et en le remplaçant par ce qui suit :
« (1) En zone I1, I2, INS, R1, R2, MR et RU ».

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : _____

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : _____

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : _____

TROISIÈME LECTURE (par son titre) : _____

ET ADOPTION

Denis Losier
Maire

Joey Thibodeau
Greffier municipal

ANNEXE A-1

